L' EMPLOI DU TEMPS

Mars 2011

Programme Conciliation études-travail Sherbrooke >>>>>>>>>>>

Le printemps n'arrive jamais seul… Eh oui, comme dans les années précédentes, les travaux et les examens se pointeront en même temps que les bourgeons! C'est le temps de redoubler d'effort afin de garder un bon équilibre entre l'école et le boulot. Vous trouvez que je commence à me répéter?? Et bien oui, vous avez vu juste! Je me répète parce que c'est important. Chaque jour, je suis confrontée à des faits peu reluisants sur les effets du décrochage scolaire. Le travail rémunéré lors des études, pourtant un atout lorsque bien géré, peut vite se révéler source de problème. Alors, sachons tous, étudiants, parents, employeurs et intervenants, faire notre part. Parce que, vous l'aurez deviné, c'est important. Contactez-moi pour plus d'information!

Along with warmer weather, students know that spring is synonym with end of term papers and exams ! It's time to double our efforts to keep a good balance between school and work. You may find I'm starting to repeat myself. Well you're right ! And the reason is simple, staying in school is important. Every day I am confronted with grim statistics regarding the consequences of dropping out. Part time work during school, an asset when properly managed, can quickly become a source of problem. So let us all, students, parents, employers and counselors play our part. Because, you guessed it, it's important. Contact me for more information !

Marie-hélène Boucher, coordonatrice, coordinator
819 563-1600, poste 103 conciliationet@csrs.qc.ca

www.jechoisismonemployeur.com

Le Programme Conciliation études-travail (CÉ-T)de Sherbrooke, instigateur du Programme en Estrie, est de mieux en mieux entouré! En effet, le Programme CÉ-T est maintenant lancé de façon officielle, ou sur le point de l'être, dans la majorité des MRC du territoire estrien. Pour plus d'information :

Sherbrooke : Marie-hélène Boucher
819 563-1600, poste 103
conciliationet@csrs.qc.ca

MRC de Memphrémagog :
819 843-3007, poste 226
conciliation.e-t@cjememphremagog.qc.ca

MRC du Val St-Francois : Carmen Ingraham
819 845-3769, poste 218
etudes-travail@val-saint-francois.com

MRC des Sources : Patrick Dupuy
819 879-7667, poste 229
pdupuy@cjerichmond.qc.ca

MRC de Coaticook : Annie Laplante
819 849-0440, poste 232
alaplante@cjemrccoaticook.qc.ca

MRC du Granit : Julie Potvin-Barakatt
819 583-1101, poste 240
etudes-travail@introcje.ca

The Sherbrooke School/Work Balance Program, instigator of the Program in Estrie, is well surrounded! Indeed, the School/Work Balance Program is now officially launched, or about to be, in most of the Estrie territory. See above for contact info.

Placement étudiant est un service en ligne gratuit, en mode libre-service, qui favorise l'intégration des étudiants et des étudiantes au marché du travail. En effet, l'étudiant qui publie sa candidature offre ses services à des centaines d'employeurs du secteur privé, et devient en même temps candidat pour les emplois étudiants dans la fonction publique québécoise. Par ailleurs, ce service s'adresse aussi aux employeurs qui peuvent publier gratuitement leurs offres d'emplois pour combler leurs besoins de main-d'œuvre étudiante. Il suffit de visiter le site Internet suivant :

emploietudiant.qc.ca

Placement étudiant is a free online service, which promotes the integration of students in the labor market. Students who publish their information have access to hundreds of private sector employers, and at the same time, become candidates for student employment in the Quebec public service. In addition, this service is available to employers who can publish their job opportunities for students.

Saviez-vous qu'il y a maintenant plus de 220 milieux de travail certifiés et engagés dans le Programme CÉ-T de Sherbooke?
Merci et Thank you à nos nouveaux employeurs!

La Grande Ménagerie,
3175 King Ouest
www.grandemenagerie.com

SushiShop, 2655 King Ouest
www.sushishop.com

RAPPEL! Pour une certification au *Programme Conciliation études-travail*, un employeur doit répondre à ces critères :

- Allouer aux étudiants-employés un horaire de travail favorisant leur réussite éducative, idéalement entre 10 et 15 heures/semaine, pour un maximum de 20 heures.
- Prévoir un horaire de travail adapté et plus particulièrement lors de la période d'examens, de travaux ou de congé.
- Valoriser la poursuite des études et l'obtention d'un premier diplôme

REMINDER ! To become a certified employer with the *School/Work Balance Program*, an employeur must:

- Give student employees a work schedule that promotes educational success, ideally between 10 to 15 hours per week, for a maximum of 20 hrs.
- Adapt the work schedule of student employees during exam times, heavy assignment periods, and holidays.
- Promote the pursuit of an education and obtaining a first diploma.